

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Direction des Ressources Humaines

مديرية الموارد البشرية

N° :1214 /DRH/2023

Alger, le 21 décembre 2023

**Madame et Messieurs les Doyens des Facultés de Médecine  
Monsieur le Doyen de la faculté de Pharmacie  
s/c de Messieurs les Recteurs des Universités**

**Objet:** Concours d'accès au grade de maitre-assistant hospitalo-universitaire.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie de l'arrêté n° 1717 du 21 décembre 2023 portant ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de maitre-assistant hospitalo- universitaire accompagné de l'annexe qui fixent le nombre de postes ouverts par spécialité des sciences médicales et structures hospitalo-universitaires.

Je vous prie d'en assurer, par tout moyen approprié, la plus large diffusion aussi bien au niveau des structures relevant de votre faculté que des établissements de santé situés dans votre sphère de compétence, il demeure bien entendu que les informations liées à cette opération sont accessibles sur le site web du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique via le lien suivant : <https://www.mesrs.dz/index.php/actualites-fr/>

Afin de faciliter aux candidats la constitution de leurs dossiers, il y a lieu de mettre à leur disposition une copie de l'annexe n°1 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009 fixant les modalités d'organisation et de déroulement des concours d'accès aux grades de maitre-assistant hospitalo-universitaire, maitre de conférences hospitalo- universitaire classe « A » et professeur hospitalo-universitaire ainsi que la fiche de renseignements jointes au présent envoi.

En matière de composition et de dépôt des dossiers de candidature conformément à l'arrête n°1717 du 21 décembre 2023, suscit , ils doivent comporter les documents suivants :

- Fiche de renseignements,
- Copie du diplôme d'études médicales spéciales ou d'un titre reconnu équivalent accompagné de l'attestation d'équivalence,
- Copie du document justifiant de la position du candidat vis-à-vis du service national,

- Quant au dépôt des documents exigés dans l'annexe n°1 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009 susvisé, se feront exclusivement sous **format numérique à travers une clé USB et un CD (Compact Disc)**.

Concernant les modalités de réception des dossiers de candidature et leur traitement il y a lieu d'appliquer la démarche suivante :

➤ Les services concernés de la faculté de médecine doivent ouvrir un registre spécial coté et paraphé sur lequel ils procéderont à l'enregistrement des dossiers de candidature selon l'ordre de dépôt et ce, après vérification de la conformité des pièces jointes, notamment les documents déposés sous format numérique (clé USB et CD). Ils devront notamment veiller au contrôle du contenu des clés USB et des CD en rapport avec les documents exigés, nécessaires à l'évaluation des candidats par les jurys selon les rubriques figurant dans l'annexe n°1 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2009, suscitée.

➤ A la clôture de la période d'inscription, la faculté devra procéder à l'élaboration, selon le modèle ci-joint, d'une liste exhaustive par établissement, des candidats par spécialité et à sa transmission, à la direction des ressources humaines dans les cinq (5) jours qui suivent par voie d'e-mail aux adresses électroniques suivantes : **f.bouزيد@mesrs.dz** et **sdec@mesrs.dz** et sur support numérique **USB**.

Cette liste devra être accompagnée d'une copie du diplôme d'études médicales spécialisés (D.E.M.S) et de la fiche de renseignements de chacun des candidats.

- Les dossiers des candidats devront être conservés par la faculté de médecine jusqu'à la désignation des membres des jurys.
- Chaque faculté de médecine transmettra la totalité des dossiers de candidature vers la faculté de Médecine d'Alger, cette dernière sera chargée de les acheminer vers le lieu de déroulement des épreuves d'évaluation.

En vous remerciant de votre collaboration et pour votre disponibilité, gage de la réussite de cette opération, Je vous prie de croire, Madame et Messieurs les doyens, en l'expression de ma parfaite considération.